



Association Nationale de Défense des Chasses Traditionnelles à la Grive

www.chasse-grives.fr

Communiqué

Le conseil d'état vient d'annuler les arrêtés annuels de 2018 à 2020 organisant la pratique des chasses traditionnelles des vanneaux huppés, alouettes des champs, grives et merle noirs (pantes, tenderies, matoles et chasse à la glu).

En faisant un "copier-coller" du jugement rendu il y a quelques mois contre la chasse à la glu, il va ainsi à l'encontre de toutes ses décisions rendues depuis la parution des arrêtés de 1989 règlementant toutes ces chasses, cautionnant ainsi l'idéologie du gouvernement.

Emmanuel Macron, malgré toutes ses promesses en tant que candidat en mars 2017 devient donc, en ayant nommé Barbara Pompili au poste de ministre chargée de la chasse il y a un an, le principal responsable des dernières décisions du conseil d'état.

Visiblement le président de la république a donné carte blanche à sa ministre, militante anti chasse notoire, pour qu'elle exécute les chasses traditionnelles et ainsi tout un pan de l'histoire et de notre patrimoine français. Il a ainsi choisi son camp en cédant aux sirènes vertes en vue des prochaines échéances électorales.

